



## Sur la route ... avec quelques chemineaux et routiers bretons vers la fin du Moyen Age.

Jean-Christophe Cassard

### ► To cite this version:

Jean-Christophe Cassard. Sur la route ... avec quelques chemineaux et routiers bretons vers la fin du Moyen Age.. Kreiz (Etudes sur la Bretagne et les Pays celtiques), 2002, pp.139-163. <hal-00440633>

**HAL Id: hal-00440633**

**<http://hal.univ-brest.fr/hal-00440633>**

Submitted on 11 Dec 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**SUR LA ROUTE...**  
**AVEC QUELQUES CHEMINEAUX ET *ROUTIERS* BRETONS**  
**VERS LA FIN DU MOYEN ÂGE\***

Dans l'imaginaire fonctionnaliste de l'historien médiéviste, dès que l'on s'éloigne un tant soit peu de l'aire étroite des charrois domestiques et des corvées de transport imposées à leurs dépendants par les seigneurs fonciers, la route se peuple d'humbles colporteurs ou « pieds poudreux » comme de riches marchands au long cours, de pèlerins comme de croisés, d'hommes d'armes en maraude comme de chevaliers se hâtant vers la guerre ou le tournoi, voire de malandrins détrousseurs des passants sans défense, tous ces types sociaux avec chacun leurs accoutrements propres, leurs équipages et leurs montures spécifiques, réduites d'ailleurs pour le plus grand nombre à l'usage de leurs seuls pieds et jambes (à preuve, la pratique bien ancrée dans les habitudes communes de mesurer le temps en référence à la durée reconnue nécessaire pour parcourir une lieue, une demi lieue, etc.). Afin d'échapper à cette classification par trop générale et préciser les contours de la gent marchante et chevauchante au Moyen Âge, les documents manquent, en particulier en Bretagne où les registres d'octrois et de péages ont disparu<sup>1</sup>, qui auraient permis d'apprécier le nombre et la qualité des voyageurs à pénétrer dans telle ville avec leurs marchandises, à franchir tel cours d'eau sur un bac ou un pont pour s'égailler ensuite sur la route...

Il convient donc de traquer les chemineaux dans les seuls actes reflète de la pratique quotidienne dont nous disposons pour le duché, à savoir les enquêtes de canonisation qui, dans les derniers siècles du Moyen Âge, enregistrent nombre de témoignages directs sur la vie des Bretons. Par chance pour notre propos, par malheur aussi pour leurs victimes, des hommes originaires du duché sont par ailleurs nombreux à se répandre alors à travers les contrées adjacentes, et d'abord dans le royaume de France : la route de ces soldats, réguliers pour les uns, déclassés pour les autres, se laisse assez facilement reconnaître, plus et mieux en tout cas

---

\* *Kreiz* n° 16. *L'homme et la route en Bretagne*, Brest, 2002, p. 139-163.

<sup>1</sup> Les *pancartes* ne sauraient en tenir lieu : il s'agit de simples tarifs de perception – très détaillés en raison de la diversité des marchandises et des animaux susceptibles d'être taxés – qui ne permettent d'aucune façon d'estimer l'importance quantitative des trafics réels. D'ailleurs ces prélèvements étaient le plus souvent affermés pour un terme donné. En revanche, les comptabilités portuaires et douanières ont mieux survécu, et elles autorisent une approche quantifiée des mouvements de navires et du volume de leurs cargaisons. Quant aux registres de péages fluviaux, ils sont très rares, au risque de minorer le mode de transport le plus commode pour les marchandises et même les hommes.

que l'itinéraire des migrants économiques <sup>2</sup> ou que celui des dévots en marche vers des centres de pèlerinage renommés. L'épopée de Bertrand du Guesclin et de ses compagnons les plus fidèles l'illustre bien dans les années 1360-1380, celle, au siècle suivant, d'Arthur de Richemont et de ses hommes aussi.

## APERÇUS SUR LA ROUTE ET SES UTILISATEURS EN BRETAGNE

Le réseau routier en service dans le duché à la fin du Moyen Âge dérive de celui mis en place jadis par les Romains, qui lui-même reprenait largement le maillage des grands chemins gaulois préexistants. Mais cette expression de « réseau routier » ne doit pas induire en erreur : en fait, ici comme presque partout dans l'Occident médiéval, il n'y a de réseau corseté dans son tracé qu'à proximité immédiate des villes, lorsque le voyageur débouche, enfin, sur les « chemins pavés » dont la seule présence lui indique, précisément, qu'il est en train de pénétrer en territoire urbain <sup>3</sup> et de passer sous la juridiction de la ville <sup>4</sup>. Avant de les aborder, c'est-à-dire à travers monts et bocages, il existe plutôt des fuseaux d'itinéraires, grossièrement parallèles, qui se réunissent par nécessité seulement à hauteur des gués ou des ponts : selon les saisons, l'état plus ou moins spongieux ou durci du sol, l'avancée des cultures entraînant la mise en place temporaire de clôtures amovibles, on emprunte le passage le plus commode à défaut d'être toujours le plus court <sup>5</sup>. Pour s'y retrouver dans ce dédale, les étrangers au pays doivent faire appel à des guides locaux qui peuvent s'avérer peu fiables à l'occasion <sup>6</sup>...

---

<sup>2</sup> Les Bretons participent en nombre au repeuplement du Bordelais après 1453 : Robert BOUTRUCHE, « Les courants de peuplement dans l'Entre-Deux-Mers. Étude sur le brassage de la population rurale », *Annales d'Histoire économique et sociale*, tome VII, 1935, p. 13-37 et 124-154. Certains pratiquent seulement une migration temporaire à finalité professionnelle, tels les « Lamballais », originaires en fait de tout le Penthhièvre, spécialisés dans le curage des fossés et les travaux de terrassement : Jean-Pierre LEGUAY, *La pollution au Moyen Âge*, Paris, 1999, page 105.

<sup>3</sup> Ces pavés extra urbains ne sont pas toujours en bon état, comme en témoigne un mandement du 12 mai 1430 adressé par le duc Jean V à Guillaume Durdoux, miseur (c'est-à-dire comptable) de Rennes, lui rappelant « qu'il a si long temps que hors lesd. forsbourgs esd. grans chemins n'y eut fait reparacion que a peine on y peut passer tant sont fondues par deffault de pavemens et que les charroey, chevaux et gens y sont chaies et cheent molt souvent, et pluseurs gens et chevaux blecez molt grieffvement » (pièce publiée à la note 17 de la page 149 de Marcel PLANIOL, *Histoire des institutions de la Bretagne*, tome IV, Mayenne, 1982). En effet, les dépenses d'entretien de la voirie tant urbaine qu'extérieure représentent 5,25 % des *mises* rennaises entre 1418 et 1500, et seulement 2 % de leurs homologues à Nantes au cours du XV<sup>e</sup> siècle : Jean-Pierre LEGUAY, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne*, Paris, 1981, p 165 et 240. Les limites reconnaissables de l'emprise citadine sur les grands chemins radiants sont signalées dans le même ouvrage page 225.

<sup>4</sup> L'article 6 d'une ordonnance de Jean V confirme en 1418 que les étrangers ou *viatours* qui commettent des infractions ou des délits sur le pavé de la ville ou des faubourgs de Guérande tombent sous la juridiction de cette ville – suite à une affaire de bagarre entre Geffroy Le Begel, cordonnier, « demourant en ceste ville de Guérande » et un forain à propos de « paroles rumoureuses » : Alain GALLICE, *Guérande et le pays guérandais du XIV<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, thèse dactylographiée, Brest, 1999, note 609 de la page 257.

<sup>5</sup> Il n'existe pas de synthèse générale sur la route au Moyen Âge. Contre toute tentation d'anachronisme sur la notion d'itinéraire routier à cette époque, on trouvera d'utiles mises en garde dans différentes communications

Ces chemins divagants à travers la campagne <sup>7</sup> ne font pas l'objet d'un entretien régulier et leur charge n'apparaît pas dans les comptes d'exploitation des seigneuries qu'ils traversent <sup>8</sup>. Il est seulement prescrit de respecter la propriété d'autrui en cas de création d'un itinéraire nouveau quand cette initiative répond au principe de droit selon lequel nulle parcelle ne saurait demeurer enclavée <sup>9</sup> ; pour des raisons de commodité, on peut aussi procéder à des rectifications de tracé par échange des parcelles d'assiette, en ambiance urbaine <sup>10</sup> ou lorsqu'un propriétaire de manoir pourrait y trouver son compte. Ainsi le 19 juillet 1464 le duc entend les récriminations de Robert le Voyer et ordonne aux sénéchal et alloué de Moncontour, accompagnés du procureur et des nobles et habitans environ ledit chemin, de se transporter sur place à fin d'enquête, supposant que « près le bourg de Quessoy il y a ung manoir appelé La Cornillière, auprès duquel il y a ung chemin par lequel on va dudit lieu de Moncontour à Saint-Brieuc, lequel en temps d'yver est tant mauveis que homme ne y peut passer à pié ne à cheval, et pour ce que ne peuvent aller ne passer, vont et traversent par les terres et demaines dudit suppliant ajacens d'iceli chemin, à cause de quoy il a plusieurs dommages, et dit que à costé et près d'iceli chemin il a lieux convenables en son héritage par lesqueulx on peut convenablement passer et à l'aise du bien publique et aller dudit lieu de Moncontour audit lieu de Saint-Brieuc ». En foi de quoi le suppliant propose avoir « congié et licence de clorre le premier chemin et le faire et muer

---

présentées aux Congrès de la Société des Historiens médiévistes de l'Enseignement supérieur : *Les transports au Moyen Âge*, Rennes, 1978 ; *La circulation des nouvelles*, Paris, 1994 ; *Voyages et voyageurs*, Paris, 1996. On consultera aussi *L'homme et la route en Europe occidentale au Moyen Âge et aux Temps modernes*, Cahiers de Flaran n° 2, 1980, Auch, 1982.

<sup>6</sup> D'où la piteuse aventure d'un seigneur beauceron, Guillaume d'Aigreville, familier du duc d'Orléans, qui remet son destin et celui des 80 hommes d'armes qui l'accompagnent pour le compte d'Olivier de Clisson, à un paysan breton en 1392 : trahis par leur guide, ils cheminent insoucians, désarmés, lorsqu'ils tombent dans une embuscade par la garnison ducale de Guingamp qui les capture sans résistance possible : *Chronique du Religieux de Saint-Denys sur le règne de Charles VI*, éd. Louis-François BELLAGUET (rééd. Paris, 1994), tome II, p. 32-33.

<sup>7</sup> Les documents fonciers les mentionnent pourtant en nombre puisqu'ils servent souvent de limites aux parcelles : Norbert BERNARD, *Chemins et structuration de l'espace en Cornouaille du V<sup>e</sup> siècle au XVII<sup>e</sup> siècle. Exemples autour d'Ergué-Gabéric*, mémoire de DEA dactylographié, Brest, 1999.

<sup>8</sup> Grands chemins et chemins de desserte rurale apparaissent dans les réformations du domaine ducal puis royal à la fin du Moyen Âge : Jean-François DREYER, « Le paysage de Basse-Bretagne d'après les rentiers et aveux des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles », *La fabrication du paysage (Kreiz n°11)*, Brest, 1999, p. 67-107.

<sup>9</sup> Une longue affaire, commencée dès 1462, se clôt sur une transaction enregistrée le 21 janvier 1475 au profit du paludier Jean Guilloré, qui avait établi une « voye et chemin en manière de pont et bardeau » afin d'évacuer le sel des 44 œillettes de la saline Beaulté qu'il venait de construire : désormais les paludiers pourront « aller, venir, tirer et faire tirer par cherroy, bestes, mulles et aultrement leur sel esfois que bon leur semblera » par le pont installé sur l'étier neuf aux dépens d'une pièce jadis mis en défense, en cheminant par la sente d'exploitation délimitée par des bornes posées par l'alloué de Guérande et « gens tesmoings disnes de foy » : Alain GALLICE, *Guérande...*, *op. cit.*, page 551.

<sup>10</sup> Registre de la chancellerie de Bretagne pour l'année 1466 (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4), f° 80 : le 20 juin demande agréée de Pierre Baboin, du Temple, en vue de modifier le grand chemin qui va de Nantes à Savenay au bourg du Temple à hauteur de sa maison en échange d'un autre itinéraire. Le secrétaire Pierre Raboceau se rendra sur place afin de faire une enquête de faisabilité : « Et si ainsi est, appelez des gens d'ilec, muer et changer ledit chemin en autres lieux aisibles, lequel ancien chemin demourra audit Baboin et ses hoirs. Et l'autre qui sera pris en la terre dudit Baboin sera publique ».

en autre lieu aisible et convenable par lequel on aille de l'une desdites villes à l'autre passant par ledit bourg de Quessoy, et y mettre bornes et séparacions, et faire deffense à touz, sur grosses paines applicables au duc, de non passer ou temps à venir par ledit chemin ancien, en rompre ne abatre les fermetüres et clostures <sup>11</sup> ». Maître Guillaume Jegado, de Lanvaudan, qui entend faire traverser au bief du moulin qu'il vient d'établir le chemin qui conduit de Hennebont à Guéméné-Guingamp, devra établir à ses frais « ung pont de pierre bien ediffié selon la forme qui a esté ordonnée par les officiers de Hennebont <sup>12</sup> ».

La médiocrité matérielle de la voie rurale et une certaine improvisation dans son usage l'emportent donc pour encore. Si cela ne gêne guère les piétons, habitués à passer partout où il leur semble possible, les déplacements en voitures attelées comme les charrois se heurtent à des difficultés considérables et génèrent un inconfort certain pour les passagers en l'absence de toute suspension articulée aux véhicules, outre les pertes de temps imputables aux ruptures d'essieux ou aux enlissements. Dans ces conditions, la sagesse recommande, lorsque cela se peut, d'emprunter le coche d'eau qui supprime au moins les cahots et accélère, en fin de compte, la vitesse des déplacements.

À défaut de bien-être et de commodité, la tranquillité règne en général sur la route médiévale. La *Très ancienne Coutume de Bretagne* (rédigée entre 1312 et 1325 environ) lui consacre seulement deux de ses 335 articles, l'un pour régler le droit des propriétaires riverains à clore le long de la voie en conformité avec une décision de justice, elle-même motivée après enquête faite sur le terrain, et rappeler ensuite l'obligation du respect des bornes routières, pla

---

<sup>11</sup> Registres de la Chancellerie, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 3, f° 89 v° et 90. Autres exemples : « Mandement s'adreczant à Pierres Le Cozic, sénéchal de Guingamp, de se transporter au manoir de Bouret, près la Roche-Deryen, appartenant à Guillaume le Haulever, de s'enquérir si le chemin qui est joignant la porte dudit lieu est ou préjudice dudit Haulever et de s'enquérir o les voysins si l'autre qui est à ung demy get de palet est aussi aisible manoir. Et si ainsi est, luy est donné congïé de ce faire en le faisant à ses deppans » (acte du 31 mars 1462, registre B 2, f° 30) ; mandement du 23 janvier 1473 adressé au procureur de Ploërmel de s'enquérir sur place en prenant l'avis des voisins, de la recevabilité de la demande d'Amaury Guiho « supposant qu'il y a ung grant chemin qui passe de Rieux à Peillac jouxte sur sa maison et au travers de ses domaines, qui est fort préjudiciable et endomageux, et que par autres endroix les viateurs porroient avoir chemin aussi convenable que celui de présent, requérant ledit chemin lui estre octroïé » contre cession des parcelles nécessaires à la nouvelle percée (registre B 8, f° 18) ; mandement du 26 août 1480 en faveur de Pierre Le Bel propriétaire du manoir de La Jaehlière, paroisse de Montrelais, sur la route de Chantepie à Saint-Mars « pourveu qu'il et les autres circonvoisins ne tiennent ladite mutacion estre préjudiciable aux passans ne autres » et du 21 décembre 1480 en faveur de Gilles de Québriac, seigneur de La Touche, sur la voie menant de Rennes à Châteauneuf le 21 décembre 1480 (registre B 9, respectivement f° 132 et 180) ; *idem* le 9 janvier 1487, enregistrement à la Chancellerie (registre B 10) d'un mandement en date du 4 janvier, adressé aux juges et officiers de Lamballe d'inspecter le chemin reliant la terre de Kermel à Vincent de Kergrist, et le chemin menant à l'église de Pommerit pour déterminer si l'on peut sans préjudice fermer le chemin existant, et ouvrir un autre chemin en son lieu ; *idem* le 20 décembre 1487 l'ordre donné au receveur de La Chapelle-Glain, au diocèse de Nantes, de procéder sur le terrain à une enquête sur une modification de tracé souhaitée en Saint-Julien-de-Vouvantes (B 11, f° 72 v°).

<sup>12</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 89 v°, 6 juillet 1466 (Guéméné-Guingamp est aujourd'hui Guéméné-sur-Scorff).

cées sous la responsabilité des seigneurs fonciers ou des *communes*, donc l'inaliénabilité du domaine public<sup>13</sup> ; l'autre pour garantir la sécurité des utilisateurs contre d'éventuels malfrats ou gêneurs puisque « touz les chemins (autres que privés ou seigneuriaux) doivent estre en la garde du prince<sup>14</sup> » selon un principe bien établi puisque faisant partie intégrante des *droits royaulx* revendiqués avec force par le duc<sup>15</sup>. Certes, la disparition de l'ensemble des archives des *barres* duciales nous prive de la connaissance des affaires de délinquance routière jugées devant ces instances pénales, mais dans l'ensemble les malandrins ne compromettent pas les conditions du voyage : il faut attendre les années de troubles consécutives à l'agression française après 1486 pour voir mentionner à nouveau la présence de bandits masqués, qui attaquent et rançonnent les passants dans les environs de Lamballe<sup>16</sup>, retrouvant alors l'usage « des Auvergnats, brigans et autres gens de compaignie qui frequentent sur le chemin par lequel l'on les amene [les vins d'Anjou], lesquelx destroussent celx qu'ils pevent trouver en chemin<sup>17</sup> » en 1429. En temps de paix, on circule sans trop de risques<sup>18</sup> : les clerks comme les officiers ou les

---

<sup>13</sup> Le 24 mai 1510, Marguerite Le Comte, dame de Baulac, fait appel au Conseil d'une sentence la condamnant à démolir « certaine muraille » située « pres et au devant de sa maison de Careil », au terroir de Guérande, parce qu'elle était « trop sur le grand chemin » : Arch. dép. Loire-Atlantique, B 19, f° 103 v° et B 20, f° 65.

<sup>14</sup> Marcel PLANIOL, *La Très ancienne Coutume de Bretagne*, Rennes, 1896, article 256, p. 249-250, et article 113, p. 153-154. L'article 54, page 117, fait aussi allusion à la répartition du produit des amendes entre le seigneur et la victime de voies de fait sur un chemin. En donnant la seigneurie de Pontcallec le 12 mai 1361 à son fidèle Bonabé, sire de Rougé et de Derval, Charles de Blois se réserve entre autres « la garde et cognoissance des eglises et des chemins » : Michael JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois et de Jeanne de Penthièvre*, Rennes, 1996, acte n° 257, page 211.

<sup>15</sup> Dans l'enquête réalisée en 1455 sous le règne de Pierre II, Jean de Saint Jehan, seigneur du Reux, témoigne que « ont lesdits Princes cognoissance des grands chemins oudit pays » : dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 1665. Un chroniqueur inclut cette responsabilité régaliennne déléguée parmi les clauses du pseudo-traité de 1231 passé entre Pierre Mauclerc et Louis IX : « Promist (le roi) aussi de bonne foy ne toucher ne aucunement blecher les droits royaulx, souverainetés, prérogatives, noblesses et franchises du duc et de la duché de Bretagne (...) et aussi des chemins communs et publicques » : Alain BOUCHART, *Grandes Cronicques de Bretagne*, éd. Gustave JEANNEAU et Marie-Louise AUGER, Paris, 1986, tome I, livre III, chapitre CXXV, page 463.

<sup>16</sup> Mandement de novembre 1487 donnant commission aux officiers de Lamballe et de Moncontour d'arrêter des malfaiteurs armés et masqués qui attaquent les passants sur les grandes routes : Marie-Andrée CORCUFF, *Les activités de la Chancellerie du duché de Bretagne d'après les registres des lettres scellées en 1486-1487*, thèse de l'École des Chartes, Paris, 1987, n° 267, page 71, d'après Arch. dép. Loire-Atlantique B 13.

<sup>17</sup> Arch. mun. Rennes, CC 64, 20 novembre 1429, cité par Laurence MOAL, *Les étrangers dans le duché de Bretagne*, thèse, Brest, 2007, page 222. La même mentionne aussi « les pillars et desrobours des chemins ou païs de Chasteaubourg et ver Aubigny », même dépôt, CC 801-1, f° 273, 4 janvier 1429.

<sup>18</sup> Du moins si des soldats anglais ou français plus ou moins réguliers ne vivent pas sur le pays ! On trouvera des allusions éparses aux exactions commises par ces troupes de voleurs des grands chemins, surtout actives dans l'Est du duché, dans Jean-Pierre LEGUAY, « La criminalité en Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle, délits et répression », dans *Actes du 107<sup>e</sup> congrès des Sociétés savantes (Brest)*, Paris, 1982, p. 53-79 ; *idem*, « La peur dans les villes bretonnes au XV<sup>e</sup> siècle », *Histoire urbaine*, n° 2, décembre 2000, p. 73-93 ; René CINTRE, *Les marches de Bretagne au Moyen Âge*, Le Pouliguen, 1992 et « La résistance au guet et à la garde dans les marches de Bretagne au XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXIX, 1992, p. 223-234.

marchands fréquentent alors les chemins armoricains sans appréhension apparente, deux pèlerines de Lanmeur s'y aventurent ainsi sans escorte masculine <sup>19</sup>.

Si vers la fin du Moyen Âge l'habitude paraît usuelle de cheminer à plusieurs, au besoin avec des compagnons de rencontre, cela se pratique moins pour se rassurer qu'afin de rompre la solitude et la monotonie de la marche : la conversation permet en effet de meubler le temps, toujours éprouvé trop long, et d'échanger des nouvelles <sup>20</sup>. En 1367, entre Vannes et La Roche-Bernard, frère Jean Ernaud rencontre un vieil homme, Jamien, avec lequel il devise à bâtons rompus sur trois lieues d'affilée. Jamien lui raconte comment il a été guéri de la paralysie partielle qui l'accablait grâce à l'intercession de Charles de Blois, dont il était pourtant un ancien adversaire, et qu'il fit le pèlerinage de Guingamp aussitôt après avoir retrouvé la santé <sup>21</sup>. La route permet aussi à Yves Hélori, un infatigable marcheur qui a arpenté en tout sens son Trégor, chaussé de forts brodequins à la mode des cisterciens, de déployer son zèle de catéchiste auprès d'un auditoire de rencontre, telles les deux pèlerines déjà mentionnées <sup>22</sup>. Arrêté devant une croix de carrefour, saint Yves entreprend un jour d'y prêcher au tout-venant : le seigneur de Coëtpon, trop pressé ou indifférent, refuse de descendre de cheval et de prendre le temps de l'écouter, alors que son écuyer s'arrête ; l'impudent se voit peu après châtié de son insolence par une attaque de paralysie qui le tient alité plusieurs mois avant que saint Yves ne lui pardonne <sup>23</sup>...

Parfois, cependant, la route médiévale devient le théâtre d'accidents de la circulation, qui nous sont connus dès lors qu'ils donnent matière à une intervention miraculeuse <sup>24</sup>. Un jeune enfant, encore un bébé en fait, déjà atteint du mal Saint-Maudez (les vers), chute lourdement à terre depuis son berceau lorsque le cheval de son oncle, qui le portait en croupe, se met brusquement au galop : sa mère le pense un moment mort ; pourtant, il revient à la vie grâce à l'intercession de Charles de Blois. L'imprudence du cavalier apparaît bien être la cause de l'accident : le jeune et fougueux écuyer de vingt ans reconnaît avoir donné trop fort des éperons avant que sa monture ne le projette lui aussi à terre après son neveu, qu'il mit un

---

<sup>19</sup> Arthur de LA BORDERIE, *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, Saint-Brieuc, 1887 (cités dorénavant P.C. Yves), témoins 97 (*Margilia*, épouse du fils Theos, 55 ans) et 98 (Mahaut, épouse de Rivallon Leyzour, 50 ans), p. 166-167.

<sup>20</sup> P.C. Yves, témoin 204 (frère André, prémontré de Beauport), page 270 : « *Quadam die de qua non recolit, dum ipse iret apud Sanctum Briocum de abbacia predicta, obviavit predicto Henrico eunti cum duabus potenciis sive eschassis, qui salutavit eum gallice* ».

<sup>21</sup> Antoine de SERENT, *Monuments du procès de canonisation du bienheureux Charles de Blois, duc de Bretagne. 1320-1364*, Saint-Brieuc, 1921 (cités dorénavant P.C. Charles), témoin 185, page 403.

<sup>22</sup> Jean-Christophe CASSARD, « Un pasteur nommé Yves Hélori », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome 67, 1990, p. 51-65.

<sup>23</sup> P.C. Yves, témoin 4 (noble homme Jean de Pestivien, chevalier, seigneur dudit lieu au diocèse de Cornouaille), p. 20-21.

certain temps à rattraper la bête, à la calmer puis à revenir vers sa belle-sœur<sup>25</sup>. Les ruades peuvent briser une jambe<sup>26</sup> ; un cheval emballé tue un enfant<sup>27</sup>. Un autre a la tête écrasée entre la roue d'une charrette et une grosse pierre du chemin<sup>28</sup>. Plus tragique et sans remède pour l'infortunée victime, l'objet de la rémission accordée par François II le 4 août 1464 à Raoul Le Peletier d'avoir laissé passer « à son desceü ses bœufs et charrète par sur une jeune fille de le aige de trois ans, à la raison de quoy elle mourut incontinant<sup>29</sup> ».

Les adultes n'échappent pas mieux aux impondérables du voyage, surtout lorsque leur esprit flotte ailleurs ou que les conditions de route sont mauvaises : une grosse épine vient se ficher dans l'œil d'un cavalier, Jean Hervé, qui n'a pas vu venir le danger, en décembre 1369. Il est vrai qu'il se déplaçait de nuit en compagnie de son maître, le seigneur Yves de la Jaille, chevalier nantais, à cause de la guerre et du danger des grandes compagnies qui rodaient à cette époque dans le pays angevin<sup>30</sup> ! Dans des circonstances moins tragiques, un homme du diocèse de Saint-Brieuc est blessé à la cheville par une broche de hêtre alors qu'il marchait sur la grande route près de chez lui : le bois se brise dans les chairs, et bientôt l'infection l'empêche de se déplacer, tout en lui causant une vive douleur<sup>31</sup>.

On remarque que des chevaux sont à l'origine de la plupart de ces accidents de la route : les piétons, et notamment les pèlerins qui nous sont connus en assez grand nombre, ne risquent pas pareilles déconvenues sur des chemins certes mal entretenus, mais suffisants pour eux : un chien dressé ou un guide bénévole dirige les aveugles comme Geoffroy de Vaurichier, un homme originaire de l'Orléanais qui retrouvera la vue à Guingamp ou, plus tôt dans le siècle, un non-voyant natif des environs de Rocamadour parvenu sans trop d'encombres à Tréguier ; pour

---

<sup>24</sup> Pierre de Bretagne, le troisième fils du duc Arthur II et de Marie de Limoges, serait mort en 1312 dans une rue de Paris suite à une ruade de cheval : dom MORICE, *Histoire de Bretagne*, tome I, page 229.

<sup>25</sup> P.C. Charles, témoin 159 (Pierre Hamonou, damoiseau de Ploumagoar en Trégor, âgé d'environ 20 ans), p. 365-366 : « *Et cum esset in itinere, accidit quod equus istius qui dictum puerum in cunabulis coram se portabat, quem equum iste cum calcaribus propugerat, incepit currere adeo quod dictus puer quem iste portabat, ut prefertur, nudus ad terram cecidit, et per casum huiusmodi mortuus fuit* ».

<sup>26</sup> P.C. Charles, témoin 107 (Hervé de Kaldenet, écuyer, de Ploudiner-Lannilis en Léon), page 262 : « *Ipsa testis habuit tibiam fractam per quemdam equum, de cuius fractura ipse fuit tam graviter infirmus quod dormire et quiescere non poterat pro dolore, et tribus diebus et noctibus sic statuit* », et témoin 162 (Yves de la Jaille, chevalier, seigneur du château de Saint-Mars en Nantais), page 370 : la victime est un certain Pierre du Mortier, écuyer.

<sup>27</sup> P.C. Yves, témoin 229 (frère Guillaume Roland, Mineur de Guingamp), page 295 : « *dixit per juramentum suum quod die lune ante festum sancti Petri ad Vincula, isto anno, circa horam prime, dum intraret civitatem Trecorensem, invenit quemdam hominem detinentem unum equum, qui equus dicebatur interfecisse quemdam puerum* ».

<sup>28</sup> P.C. Charles, page 317 : déposition de Geoffroy Prévôt, de Pellac, le conducteur du char. « *Exposuit quod cum nuper adducendo quadrigam suam, et ex furia boum qui dictam quadrigam trahebant, ipsi boves super quemdam puerum duorum annorum vel circa, ibidem existentem, dictam quadrigam traxerunt et supra auriculam dicti pueri dicta quadriga transiit (...) et ipsam ibidem invenit totum mortuum, nam subtus caput suum quod transierat, ut prefertur, dicta quadriga, erat unus lapis valde acutus, inter quem lapidem et rotam dicte quadrigae fuerat caput ipsius pueri* ».

<sup>29</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, registres de la chancellerie, B 3, f° 100.

<sup>30</sup> P.C. Charles, témoins 160 (Jean Hervé, la victime), 161 (Pierre Guillor) et 162 (Yves de la Jaille), p. 366-371.



les impotents, la pratique consiste à les hisser sur un cheval, puis à les lier solidement à son encolure ; parfois, un brancard arrimé sur une bête de somme ou un chariot permet aux paralytiques de se déplacer entre leur domicile et le sanctuaire<sup>32</sup>. Au pire, les dévots doivent redouter le franchissement d'un gué rendu périlleux par les eaux d'une rivière en crue<sup>33</sup>.

Le franchissement des ponts ménage aussi quelques belles frayeurs : Yves Héliori aurait failli périr, c'est du moins ce que raconte son compagnon quarante-cinq ans plus tard, au passage d'un pont sur le Leff en crue<sup>34</sup>, comme un prêtre du Trégor risque la noyade, entraîné en 1324 dans l'eau de l'étang que surplombe un pont, par son cheval brusquement effrayé<sup>35</sup>, ou le fils de Richard Poulard allongé inerte dans le chariot de son père qui le ramenait à la maison. Blessé au château de Josselin où il servait comme soldat, le jeune homme est en effet menacé par la panique, provoquée par les hautes eaux, qui s'empare du couple de bœufs attelés à la charrette paternelle : l'un d'eux se précipite dans la rivière du Gouët par dessus le parapet du pont de Buis et menace d'entraîner dans sa chute le véhicule et son passager affaibli, bien incapable de s'extraire de son propre engin. Une opportune invocation adressée par son père à Charles de Blois, le sauve ; la survenue de paysans de l'endroit qui se rendaient au marché de Saint-Brieuc, l'habileté manœuvrière du bouvier contribuent ensuite à tirer de l'eau le char et les bœufs qui avaient basculé dans l'entre-temps<sup>36</sup>.

L'utilité indéniable des ponts comme les dangers auxquels leur franchissement peut exposer le passant, expliquent qu'ils soient souvent sanctifiés par une chapelle et que leur construction représente un acte pieux<sup>37</sup> : un dévot paye ainsi de ses deniers en 1301 les mardriers destinés à bâtir le Pont Ars près de Tréguier, qu'à son grand désarroi les charpentiers débitent trop court, mais que saint Yves, de passage par là, obtient du Seigneur qu'Il les ral

---

<sup>31</sup> P.C. Yves, témoins 143 et 144 (Olivier Le Masson et Aliénor son épouse, de Plouézec), p. 207-209.

<sup>32</sup> *Ibidem*, témoin 187 (Élyas, fils de Rivallon Caden ou Godin, bourgeois de Tréguier), page 253 : « *Et sic paralaticus et contractus apportatus fuit in uno charrello peregrinus ad civitatem Trecorensem ad sepulcrum sancti Yvonis* », et témoin 196 (Catherine, sa sœur), page 262. Le miraculé est un nommé Nicolas, maître charpentier à Guérande. P.C. Charles, témoin 118 (*Sanctia*, épouse de Hamon du Loup, de Saint-Pierre d'Angers), p. 280-281 : une femme, de condition plus aisée que la moyenne, est amenée sur le tombeau du duc à Guingamp dans une charrette tirée par un cheval et conduite par son mari et ses deux fils.

<sup>33</sup> François PLAINE, « *Duplex vita inedita sancti Mauritii* », *Studien und Mitteilungen aus dem Benediktiner und Cistercienser Orden*, tome VII, 1886, § 22, page 386.

<sup>34</sup> P.C. Yves, témoin 90 (Amo Lobero, de Tréguier, 70 ans environ), p. 160-161.

<sup>35</sup> *Ibidem*, témoin 137 (Henri de Villa Guezocreti, le miraculé), page 203 : « *cum quadam die sabbati, ut credit, cecidisset seu precipitatus fuisset cum quodam equo quem equitabat, desupra pontem vocatum Pont Ars, in aquam cujusdam stagni contigui dicto ponti* », témoins 138 (Oliva, fille d'Olivier Rivallon, de Coatrevan) et 139 (Yves Morvan, de Coatrevan), p. 204-205.

<sup>36</sup> P.C. Charles, témoin 143 (Richard Poulard), page 333.

<sup>37</sup> Il n'y a cependant pas trace en Bretagne d'une « œuvre » comparable à celle des frères pontifes, actifs notamment sur le Rhône.

longe assez <sup>38</sup> ; dans les mêmes années, en Léon, le futur Jean le déchaux s'adonne à des œuvres pieuses d'utilité commune <sup>39</sup>, telles la construction de ponts ou l'érection de croix de chemin. Un reclus occupe la chapelle de la Madeleine à l'entrée du pont de Pirmil à Nantes <sup>40</sup> : Charles de Blois lui fait don de deux de ses cilices usagés, puis le duc entérine, en avril 1362, la fondation sur l'île de Bièce d'une aumônerie et d'un hôpital destinés aux voyageurs impécunieux, comme aux pèlerins de Saint-Méen ou de Saint-Jacques <sup>41</sup>. Les travaux de réfection entrepris par le pouvoir laïc font figure d'exception pour encore <sup>42</sup>.

## LES PAUVRES BRETONS SUR LES ROUTES DE FRANCE

Si, aux dires aigrets de Guillaume de Tudèle, l'auteur vers 1210 de la *Chanson occitane* de la croisade albigeoise, « un palefroi breton au pas bien assuré » aurait pu récompenser de sa peine un jongleur moins désintéressé que lui <sup>43</sup>, la plupart des enfants de l'Armorique ne sauraient se prévaloir d'un tel luxe lors de leurs déplacements, voire de leurs errances sur les routes du royaume de France. Faute de moyens, leurs jambes les portent seules, et ils s'y perdent le plus souvent dans l'anonymat des pauvres. L'émigration bretonne s'affirme importante dès le XIII<sup>e</sup> siècle <sup>44</sup>, notamment vers Paris où deux textes satiriques se

---

<sup>38</sup> P.C. Yves, témoin 135 (Henri de *Villa Guezoneci*, prêtre, recteur de Montaloar en Trégor, le fils du donateur), p. 202-203 : « *Cum quedam lignorum materia parata pro opere pontis vocati Pont Ars, dicte diocesis, esset per impericiam illorum carpentariorum qui eam paraverant, adeo brevis et curta quod ad dictum opus inutilis reddebatur, precibus dicti domini Yvonis tunc venientis fuit apta et habilis reddita miraculose dicto operi faciendo* » – il manquait un demi-pied environ aux madriers, et témoin 136 (Olivier Tanac), page 203.

<sup>39</sup> Rév. Père PAOLINI, *Un document inédit du XIV<sup>e</sup> siècle sur la vie de saint Jean Discalceat, recteur puis frère mineur (1278-1349)*, Rome, 1910, § 7 : « *Ad pia opera, sicut ad faciendum pontes, ad erigendum cruces et ad consilia ( ? ) quibus erat spiritualis vel temporalis necessitas, tota studia se convertit* ».

<sup>40</sup> P.C. Charles, témoin 138 (Jean Gilet, bourgeois de Nantes, âgé de 28 ans), page 322 : « *Addens iste testis quod audivit dici a quodam recluso, qui moratur supra pontem Nannetensem in capella beate Marie Magdalene, quod dictus dominus Carolus dederat duo cilicia, que sibi in propria persona apportaverat sub clamide sua* ».

<sup>41</sup> Michael JONES, *Recueil des actes de Charles de Blois...*, *op. cit.*, acte n° 268, page 219. Un petit dossier documentaire sur les cinq ponts suspendus de Nantes, dont celui de Pirmil est le plus important, est signalé par Jean-Pierre LEGUAY, *Un réseau urbain...*, *op. cit.*, p. 238-239.

<sup>42</sup> Tels ceux signalés sur un pont situé entre Rennes et Vitré en 1462 : registre B 2 de la chancellerie de Bretagne, f° 90 v° et 91, acte en date du 17 août.

<sup>43</sup> *La Chanson de la croisade albigeoise*, édition Eugène MARTIN-CHABOT, adaptation française d'Henri GOUGAUD, Paris, 1992, laisse 9, page 48. « Certes s'il eût été de ces jongleurs fêlés farcis de foutteries que gagent les mécènes, il serait aujourd'hui pour le moins habillé de soie d'Alexandrie et sans souci voyagerait au pas bien assuré d'un palefroi breton ».

<sup>44</sup> André CHEDEVILLE, « L'immigration bretonne dans le royaume de France du XI<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, tome 81/2, 1974, p. 301-343. Pour la période postérieure, on trouvera quelques précieuses notations dans Bronislaw GEREMEK, *Les Marginaux parisiens aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1976, p. 117-119 et note 37, page 146.

gaussent de ces prolétaires mal intégrés dans la capitale sous le règne de Louis IX<sup>45</sup>. Si quelques-uns finissent par se faire une petite place au soleil, tel Yves le Breton, dit Yves des Pavillons, valet de Philippe IV le Bel en charge des tentes lors des déplacements du roi en rase campagne<sup>46</sup>, la plupart ont sombré à jamais dans la misère et l'indifférence<sup>47</sup>.

Mendiants et mendiante apparaissent peu individuellement dans la documentation écrite : on connaît, par exception, la lamentable aventure de Savina, une femme de Plouguiel devenue mendicante, qui erre avec sa fille à travers les rues d'Angers, allant d'une église à l'autre afin de trouver un prêtre qui accepterait d'enterrer Yves, son fils de cinq ans, mort à l'hôpital de cette cité le Jeudi saint, dont elle porte depuis le petit cadavre dans ses bras tout en quêtant le prix de son suaire, sans que personne ne la comprenne ni ne prenne garde à elle avant qu'elle ne rencontre, le dimanche de Pâque, un compatriote mieux nanti, établi de longue date à Angers. L'homme lui conseille alors de vouer son fils à saint Yves, « son voisin » lui rappelle-t-il : le miracle s'accomplit et l'enfant revit jusqu'à la Noël suivante<sup>48</sup>. Moins chanceux, un Breton bretonnant, que personne n'entend, décède après douze jours passés à l'aumônerie Saint-Georges de Niort vers 1440<sup>49</sup>. Plus tôt dans le siècle et hors du royaume, on garde le souvenir dans son pays d'une pieuse femme d'Auray « qui deceda nagueres au saint voiage de Rome » entrepris à l'occasion de l'année sainte inaugurale<sup>50</sup>.

Mais, en règle générale, ce genre de détresses ne laisse que des traces indirectes : ainsi de la mention de confesseurs en langue bretonne rémunérés en tant que tels à l'Hôtel-Dieu de Paris au XV<sup>e</sup> siècle, attestés en 1429 puis en 1446<sup>51</sup> ; et dans l'ensemble la suspicion, sinon l'hostilité franche, semble l'emporter puisque alors Breton rime trop facilement avec larron... Sans doute est-ce vrai aussi. En 1417, on arrête dans les environs de Saint-Jean-d'Angély sept jeunes hommes âgés de 20 à 32 ans, tous voleurs de grands chemins : parmi eux figurent cinq

---

<sup>45</sup> Jean-Christophe CASSARD, « Les premiers immigrés : heurs et malheurs de quelques Bretons dans le Paris de saint Louis », *Médiévales*, n° 6, 1984, p. 85-94.

<sup>46</sup> Cité par Élisabeth LALOU, « Les voyages de Philippe le Bel », *L'Histoire*, n° 145, juin 1991, page 92.

<sup>47</sup> L'étude des rôles de capitation parisiens, qui reste à mener à bien sous cet angle hormis celui de 1292, n'embrasserait de toute façon que les plus aisés ou les moins pauvres parmi eux, les seuls en tout cas susceptibles d'acquitter un impôt minimal.

<sup>48</sup> P.C. Yves, témoins 56 (Savina, veuve de Rivallon Cozober, 80 ans, de Plouguiel en Trégor) et 57 (*Adenora*, sa fille, 37 ans), p. 127-128.

<sup>49</sup> A. BRIQUET, « Les établissements charitables à Niort », *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, tome XX, 1882, page 69 (comptes des dépenses de l'aumônerie ou Maison-Dieu Saint-Georges de Beauchamp pour la période courant du 1<sup>er</sup> juillet 1439 au 30 juin 1445).

<sup>50</sup> Arch. dép. Morbihan, B 675, n° 1 (1<sup>er</sup> janvier 1401), cité par Jean-Pierre LEGUAY, « Auray et sa châellenie (XI<sup>e</sup>-mi XV<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome LXXVIII, 2000, page 39.

<sup>51</sup> Michel MOLLAT, *Histoire des hôpitaux en France* (Jean IMBERT dir.), Toulouse, 1982, page 120. Dès octobre 1234 un clerc armoricain au service de Louis IX avait légué à l'Hôtel-Dieu une maison qu'il possédait sur la rive gauche afin que l'hôpital puisse entretenir sur ce don un chapelain « *scientem linguam britannicam* » pour entendre les confessions des pauvres Bretons : André CHEDEVILLE, « L'immigration bretonne... », article cité, p. 322-323.

Bretons<sup>52</sup>. Sur un autre plan, lors de l'entrée des Bourguignons à Paris en 1418 et pendant le massacre des partisans armagnacs qui s'ensuit, le Bourgeois de Paris note la fureur de la foule et la rumeur qui la parcourt comme quoi « tous les étrangers devraient mourir, c'est-à-dire les Bretons, les Gascons, les Castillans et les Catalans, les Lombards et les Génois<sup>53</sup> ». En premiers de liste viennent les fils infortunés de l'Armorique...

D'autres voyageurs originaires de la péninsule ne sont pas en butte à pareille sourde hostilité : comme les marins dans le port de La Rochelle<sup>54</sup>, les marchands de terre disposent de points de chute habituels, tenus par des aubergistes de leur nation qui leur servent à l'occasion de commissionnaires ou d'entrepôts de denrées en attente de clients. On découvre ainsi au XV<sup>e</sup> siècle, attestée à Toulouse depuis 1421, l'existence d'une auberge à l'*Écu de Bretagne*<sup>55</sup>, précédée dès 1398 à Bourges par une hôtellerie du même nom<sup>56</sup>, exactement contemporaine de l'*Escu de Bretagne*, une taverne où en 1424 trois soldats anglais, en garnison à Meaux mais de passage à Paris pour y avoir escorté l'épouse du comte de Salisbury, blessent vilainement un sergent du Châtelet<sup>57</sup>. Ces relais familiaux, prisés par les colporteurs ou les négociants du duché, demeurent peu connus dans l'état actuel de la recherche (il faudrait pouvoir disposer d'une liste fiable des tavernes pour toutes les villes de France, ce qui reste loin d'être le cas).

Répondant à d'autres motivations, les pèlerins, ces « marcheurs de Dieu », se risquent, eux aussi, sur les routes de France : en 1308, on trouve mention d'une femme de Guingamp guérie des écrouelles par l'imposition des mains royales à Saint-Denis<sup>58</sup>. L'enquête en canonisation d'Yves Hélori renferme la déposition d'Hamon Toulefflam, un ancien familier du futur saint Yves, devenu ermite en 1330, qui affirme s'être rendu en pèlerinage à Rome à l'occasion du jubilé de 1300 puis à Saint-Jacques de Compostelle<sup>59</sup>, ou celle de Guillaume Ballech, un paralytique natif de Querrien, guéri de son mal vers 1307 sur le chemin à

---

<sup>52</sup> Denys D'AAUSSY, « Registre de l'échevinage de Saint-Jean-d'Angély », *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXII, 1902, p. 211-222.

<sup>53</sup> Lettre d'Azmar Pardo de la Casta, chevalier d'Aragon au service du roi de France, citée dans André LEGUAI, « Actes criminels au cours des révoltes rurales et urbaines aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », *Histoire et criminalité de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle. Nouvelles approches*, colloque de Dijon, octobre 1991.

<sup>54</sup> Michel MOLLAT, *La vie quotidienne des gens de mer en Atlantique, IX<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1983, p. 84-85.

<sup>55</sup> Philippe WOLFF, *Regards sur le Midi médiéval*, Toulouse, 1978, page 96. Un bon siècle plus tard, une autre auberge à l'*Écu de Bretagne*, attestée en 1547, accueille à Anvers les originaires du duché : Jean KERHERVE, « Bretagne et Flandres. Les échanges du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle », *ArMen*, n° 22, page 32.

<sup>56</sup> Mentionnée dans les comptes du duc Jean de Berry lorsque celui-ci dut trouver un logement pour les 250 personnes de son hôtel lors de son séjour dans la capitale de son apanage fin 1398 : Françoise AUTRAND, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000, page 306.

<sup>57</sup> Cité par Serge LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge. Le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004, page 234.

<sup>58</sup> Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges*, Paris, 1961 (réédition), p. 106-107.

<sup>59</sup> P.C. Yves, témoin 20, page 58.

l'approche de La Rochelle alors qu'il entamait son projet de gagner à pied la lointaine Galice et son célèbre sanctuaire en sautillant sur ses béquilles <sup>60</sup>...

Se mouvant dans des conditions matérielles moins drastiques, évêques, chanoines, étudiants et clercs des divers ordres religieux gagnent soit les *studia* universitaires afin d'y parfaire leurs études soit le siège de la papauté, Avignon au XIV<sup>e</sup> siècle, pour y quémander une quelconque prébende ou régler une affaire importante pour leur maison. C'est ainsi qu'un frère Mineur du couvent de Périgueux reçoit le conseil de l'un de ses frères de passage d'invoquer Charles de Blois pour obtenir la guérison de la goutte invalidante dont il souffrait depuis cinq ou sept ans : le second avait appris de l'évêque de Tréguier, rencontré en Avignon, par combien de miracles le défunt duc s'était déjà illustré. La guérison obtenue, le franciscain périgourdin obtient de ses amis laïcs qu'ils financent de leurs offrandes une chapelle au titre de Charles <sup>61</sup>, créant ainsi un nouveau lieu de culte semi-officiel pour le vaincu d'Auray <sup>62</sup>.

## LE TEMPS DES ROUTIERS À LA FÂCHEUSE RENOMMÉE

Pauvres volontaires, pauvres de condition ou seulement voyageurs à la bourse serrée, tous les chemineaux jusqu'ici évoqués s'affirmaient pacifiques et inoffensifs, plus victimes que coupables. Il n'en va pas de même avec les soldats de fortune jetés sur les routes par la grande tourmente de la guerre de Cent ans : ayant découvert la vie des camps chez eux à l'occasion du conflit entre Blois et Montfort, des fils de l'Armorique s'expatrient dans la suite avec entrain afin de poursuivre sous d'autres cieux leurs belliqueuses carrières. Ils sont légion à prendre rang dans les armées du roi de France, du moins tant que celui-ci peut les employer : une estimation avancée par le meilleur historien des sociétés militaires à la fin du Moyen Âge propose de reconnaître 41 % de Bretons au minimum parmi les *soudoyers* retenus par le duc d'Anjou en Languedoc en 1374 <sup>63</sup>. Si leur vaillance et leur allant au combat ne souffrent pas discussion, par contre leur réputation devient vite déplorable parmi le commun : on leur reproche leur propension à trop aimer le vin, leur goût du butin, leurs violences débridées... au point que « Breton » finit par désigner tout soldat débandé, quelle que soit par ailleurs sa na

---

<sup>60</sup> *Ibidem*, témoin 151, page 217.

<sup>61</sup> P.C. Charles, témoins 116 (Guillaume de Marreul, écuyer du diocèse de Nantes) et 117 (Jean du Fournet, écuyer de Saint-Judoce au diocèse de Dol), p. 277-280. Les deux témoignages sont légèrement discordants sur des points de détail quant aux circonstances de la rencontre entre les deux franciscains.

<sup>62</sup> André VAUCHEZ, « Dévotion et vie quotidienne à Périgueux au temps de Charles V d'après un recueil de miracles de Charles de Blois », dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales* (Mélanges Bernard Chevalier), Tours, 1989, p. 305-314.

<sup>63</sup> Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1972, page 153.

tionalité réelle <sup>64</sup>, « bretteur » un bagarreur né par trop habile au maniement de l'épée, et « bretonner » le fait de s'adonner à un pillage in discriminé quand on est un homme d'armes ! Après la bataille de Cocherel du 16 mai 1364, qui voit la déroute du parti navarrais en Normandie, les hommes de Du Guesclin doivent être délogés du Bec-Hellouin car « ilz damageoient trop le pais », et la seule annonce de leur approche détermine les bourgeois de Bernay à traiter sans plus attendre avec les émissaires du roi de France <sup>65</sup>...

Certains passent les bornes du tolérable même en ces temps de malheurs et acquièrent une réputation sinistre de soudards cruels et sans scrupules. Le capitaine brigand breton le plus honni est sans conteste un certain Geoffroy Tête-Noire, qui s'empare par ruse en 1379 du château de Ventadour en Basse-Auvergne, un nid d'aigle inexpugnable à partir duquel il multiplie les exactions <sup>66</sup>. Il monnaie sa protection aux paroisses d'alentour en échange de gras *pâtis* destinés à réfréner ses ardeurs, vend des lettres de pas dans lesquelles il s'intitule par dérision « duc de Ventadour et conte du Lymosin, sire et souverain de tous les capitaines d'Auvergne, de Rouergue et de Lymosin », intimide les tièdes et les hésitants par des démonstrations armées destinées à les convaincre de lui verser les *rançons* attendues. En 1388, par exemple, il rode autour de Limoges, ce qui incite les chanoines de l'endroit à procéder à une ostension exceptionnelle des reliques de saint Martial afin d'appeler la protection du Bienheureux sur leur cité dont il est le patron traditionnel <sup>67</sup>. Finalement, cette terreur locale décède en 1389 d'une blessure mal soignée. Encore Geoffroy a-t-il eu le temps de désigner ses neveux, les frères Alain et Pierre Roux, pour lui succéder. Ils reprennent un temps le flambeau de ses tristes activités, avant d'être capturés par les troupes de Jean de Berry, jugés à Paris et décapités en 1392 par des autorités devenues lasses de leurs exploits (toutefois,

---

<sup>64</sup> Roger GRAND, « Les routiers bretons pendant la guerre de Cent ans », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome V, 1924, p. 23-78.

<sup>65</sup> André PLAISSE, *Charles, dit le mauvais – comte d'Évreux, roi de Navarre, capitaine de Paris*, Évreux, 1972, page 43.

<sup>66</sup> L'essentiel de ce que nous connaissons de Geoffroy Tête-Noire provient de Froissart : on trouvera les références des différents chapitres où le chroniqueur évoque ce triste sire dans Roger GRAND, « Les routiers bretons... », article cité, note 7 de la page 55.

<sup>67</sup> Jean-Loup LEMAITRE, « Les miracles de saint Martial accomplis lors de l'Ostension de 1388 », *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome CII, 1975, p. 67-137. Geoffroy Tête-Noire est accusé d'avoir auparavant affamé la ville de Limoges en bloquant ses voies de ravitaillement (prologue, page 105). Il se conduit en « routier » impitoyable aux pauvres : un homme de Royers, fait prisonnier par lui, est jeté dans un cul de basse-fosse car il n'a pas l'argent pour sa rançon ; saint Martial lui permet cependant de délier ses chaînes et de retrouver la liberté en toute impunité (chapitre 29, page 117).

L'Ostension fournit aussi l'occasion de rencontrer un curieux pèlerin breton, arrivé à Limoges en compagnie de plusieurs autres, qui avait changé un « blanc » faux, d'une valeur théorique de cinq deniers, contre quatre deniers véritables en prétextant qu'il ne voulait verser qu'un seul denier dans le tronc ; à peine rentré à son auberge, l'escroc tombe victime d'une forte fièvre. Sur les conseils de son hôte, il ne lui reste plus dès lors qu'à confesser sa faute et à glisser une pièce, bonne cette fois, en échange de sa santé retrouvée... (chapitre 5, page 109).

même dans la déchéance morale, la noblesse garantit certains privilèges, dont celui de mourir la tête tranchée, leur évitant ainsi tout supplice ignoble !).

Avant et après ces peu recommandables sires, d'autres capitaines d'aventure ravagent tour à tour le Poitou, la Touraine, l'Orléanais<sup>68</sup>, les environs de Paris, la Bourgogne ou la Lorraine, au gré des opportunités... et des cessations de paiement de la monarchie qui « casse aux gages » ses *soudoyers* à l'annonce d'une paix ou parce que les caisses du Trésor sont tout simplement vides, précipitant de ce fait dans la délinquance sociale des soldats mal encadrés et dépourvus de toute autre source de revenus que leur solde, quitte à essayer ensuite de se rattraper en traitant le mal par le mal : Jean le Bon verse ainsi 3700 francs or à Arnaud de Cervole, autre chef de routiers célèbre et bien peu recommandable, à charge pour lui de faire « vider les Bretons » installés à demeure – sous un aventurier de bas étage, Gilles Trousse-Vache (!)<sup>69</sup> – dans le Morvan, d'où ils rayonnaient sur les riches campagnes du Nivernais, de l'Avallonnais et de l'Auxerrois. Le même Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre car il avait été clerc dans sa jeunesse, contrôle plus ou moins bien des bandes de soldats semi-réguliers qui vivent en pratique sur le pays : en 1362, Yvonet Le Galoec et ses Bretons, incrustés dans le château des Barres (dans l'Allier actuel), interceptent plusieurs bourgeois de Clermont et exigent d'eux une rançon, qui sera disputée finalement entre plusieurs intermédiaires dans des circonstances si embrouillées que la justice royale est appelée à trancher en dernier recours<sup>70</sup> ! La vallée du Rhône n'est pas mieux épargnée : on repère des Bretons pillant et guerroyant près de Valence à la fin de l'année 1374, à Barrême et près de Millau en 1375<sup>71</sup>. En Provence ils défont les habitants des environs de Cucuron qui avaient entrepris de les chasser de leur bourgade, et tuent dans une embuscade « cinquante » ou « soixante » hommes<sup>72</sup>.

Au printemps de 1376, de nombreux hommes d'armes bretons venant d'Alsace ont intégré les « *compagnies* » qui ravagent le couloir rhodanien et menacent à présent le Comtat Ve

---

<sup>68</sup> En 1360 les habitants de Meung-sur-Loire édifient un fortin sur le pont qui traverse le fleuve : confié au capitaine de la ville Yves le Breton, il ne tarde pas à tomber entre les mains de Bryon d'Aulnet et de ses Bretons. Les citadins demandent alors un renfort de 50 hommes à Orléans, qui s'emparent bien de Bryon et d'une dizaine de ses compagnons tandis que le reste tient toujours le pont : finalement le fortin est rendu contre la libération des prisonniers et le versement d'une indemnité de 2000 florins d'or aux Bretons. C'est sur les modalités de la levée de cette somme que naît bientôt un conflit, porté devant le Parlement : Paul TIMBAL, *La guerre de Cent ans vue à travers les registres du Parlement de Paris (1337-1369)*, Paris, 1961, p. 278-282.

<sup>69</sup> Roger GRAND, « Les routiers bretons... », article cité, p. 36-40 et note 21 de la page 60 concernant Gilles Trousse-Vache.

<sup>70</sup> Paul TIMBAL, *La guerre de Cent ans...*, op. cit., p. 486-490.

<sup>71</sup> Gérard VEYSSIERE, *Vivre en Provence au XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997, d'après le procès en canonisation d'Urbain V.

<sup>72</sup> *Idem, ibidem*, d'après le procès en canonisation de Delphine de Sabran.

naissin <sup>73</sup> : le pape se résigne finalement à les prendre à son service, avec pour perspective de les expédier outre-monts guerroyer sous la conduite du cardinal Robert de Genève, le futur Clément VII, contre la Ligue florentine qui avait entraîné dans la révolte environ 90 villes et châteaux des États de Saint-Pierre. Si Guillaume de La Penne a laissé un portrait flatteur de leur capitaine <sup>74</sup>, Sylvestre Budes, son œuvre marque bien aussi la rusticité de leurs mœurs, leur insensibilité à la douleur, leur cruauté insigne (notamment lors du sac de Césène, perpétré en complicité avec l'Anglais John Hawkwood), leur indifférence au pays traversé, même si La Penne tait la mort infamante de leur chef, exécuté quelques années plus tard sur l'ordre du roi à cause de ses innombrables trahisons et pilleries. Parmi ses anciens compagnons de la campagne de 1376-1377, figurait un vétéran des guerres d'Italie, Guillaume Le Dinosquet, déjà employé en 1372 contre les Visconti à la tête de 46 *lances* et de 17 archers <sup>75</sup>. Si Monsieur Sylvestre a acquis une certaine notoriété littéraire grâce à son ancien secrétaire, le capitaine général en titre des Bretons était pourtant Jean de Malestroit, qui se maintient jusque vers 1390 dans la péninsule après la mort de Grégoire XI, quitte à passer au service de Louis d'Anjou, le gendre de Charles de Blois, lors de ses tentatives de conquête du royaume de Naples <sup>76</sup>.

À l'inverse, des Bretons sont victimes des agissements de soldats débandés, comme cet infortuné marchand de Hédé intercepté en septembre 1368 avec ses sept compagnons de route, tous colporteurs encombrés de colifichets divers, dans les bois entre Châteaudun et Vendôme <sup>77</sup>. D'autres, engagés dans le métier des armes, doivent voyager par nécessité en vue de réunir les termes de leur rançon quand ils ont eu le malheur d'avoir été pris par les Anglais : Guillaume de Marreul, écuyer originaire du diocèse de Nantes, passe ainsi par Périgueux en 1370 sur son chemin entre Bordeaux et Toulouse <sup>78</sup>. Les moins fortunés n'ont plus qu'à moisir au fond d'une prison obscure, abandonnés au seul gré de leurs geôliers, et à y redouter des tortures dégradantes, à moins qu'ils ne bénéficient d'un miracle de libération qui

---

<sup>73</sup> L.-H. LABANDE, « Bertrand du Guesclin et les États pontificaux de France – Passage des routiers en Languedoc (1365-1367). Guerre de Provence (1368) », *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, tome IV, 1904, p. 43-80 : des Bretons en route vers l'Espagne sont signalés autour de Montpellier dans la première quinzaine de novembre 1365 (note 5, page 48), d'autres sur le Rhône à l'été 1366 (page 59), à Mudaison (Hérault) où s'installe Yves de Groeslon le 16 septembre 1367 tandis que Olivier de Mauny gagne Beaucaire à la suite du duc d'Anjou (page 63).

<sup>74</sup> Jean-Christophe CASSARD, « Les Gestes des Bretons en Italie ou le voyage sans la découverte », dans 1491. *La Bretagne terre d'Europe*, Tanguy DANIEL et Jean KERHERVE éd., Brest-Quimper, 1992, p. 101-117.

<sup>75</sup> Il était alors peut-être déjà accompagné d'un autre capitaine breton, *Firmeret de Durkac*, avec 61 lances et 33 archers, cité par Armand JAMME, « Les soudoyers pontificaux d'Outremont et leurs violences en Italie (1372-1398) », dans *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, 119<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Paris, 1996, tome I, p. 151-168, note 6 de la page 154.

<sup>76</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, « Malestroit en Italie et l'autonomie fiscale du Clergé breton », *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, tome VII, 1926, p. 61-90.

<sup>77</sup> P.C. Charles, témoin 92 (Colin Goucher), p. 241-242. En 1371 il demeure à Angers depuis quelque temps.

<sup>78</sup> *Ibidem*, témoin 116, page 278.



délierait leurs attaches et leur ferait passer l'enceinte sans être vus des gardiens : alors s'ouvre devant les fuyards une route nouvelle, faite d'embûches terrestres et de protections célestes, tant qu'ils n'ont pas rejoint un pays ami ou un sanctuaire salvateur.

À en croire les dépositions enregistrées à Angers en 1371 sur Charles de Blois, ces fuyards peuplèrent presque autant que les pèlerins libres les chemins conduisant à Guingamp. Ce sont parfois des ecclésiastiques comme Alain Raoul, un prêtre de Plouzévéde évadé de Saint-Sauveur-le-Vicomte <sup>79</sup>, des hommes d'armes surtout <sup>80</sup>. Dans le droit fil de leur vie professionnelle, après une action de force manquée, certains de ces derniers doivent se replier dans des circonstances rocambolesques, grièvement blessés, incapables de tenir à cheval par eux-mêmes : tel est le cas de Geoffroy Budes, un chevalier originaire d'Uzel en Cornouaille, navré lors d'un assaut infructueux contre le château d'Ussel en Limousin, que ses compagnons doivent hisser sur un cheval après son refus formel de demeurer sur place, abandonné à la merci des Anglais. L'homme a le bras déboîté et la hanche fracassée du côté droit, ce qui ne l'empêche pas de parcourir à demi conscient les sept lieues qui le séparaient de Tulle, sous la neige battante, puis de gagner Clermont où un chirurgien lui prodigue, enfin, les premiers soins <sup>81</sup>. Pour d'autres chevaucheurs impénitents, la route devient parfois le théâtre de miracles divers : un ancien combattant d'Auray voit la blessure dont il souffrait depuis lors, se réveiller douloureusement entre Paris et Chartres, mais elle sera guérie à l'invocation de Charles aux approches de Lamballe <sup>82</sup> ; un écuyer d'Hanvec, Alain de Keranscouet, récupère intacte, trois semaines plus tard, la bourse qu'il avait jetée à l'aveugle dans les buissons au moment de sa capture par les Anglais entre Tours et Châtellerault <sup>83</sup>.

Les princes comme les grands seigneurs n'ont pas à redouter pareilles mésaventures : prisonniers, leur vie est trop précieuse pour qu'on les maltraite ; libres, ils se déplacent avec une escorte suffisante pour dissuader d'éventuels malintentionnés, et à Paris ils disposent de résidences particulières, outre les terres et châteaux qu'ils peuvent posséder en Île-de-France. Ces Grands évitent d'ailleurs la route autant que faire se peut : pour des raisons de confort et

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, témoin 90, p. 238-239.

<sup>80</sup> *Ibid.*, témoin 120, p. 289-290 : frère Païen de Kelen rapporte avoir vu à Guingamp sur la tombe un écuyer de Locronan, fait prisonnier à Auray, sans ressources suffisantes pour se libérer de lui-même, évadé du château de Derval à l'été de 1368 (présence confirmée par le témoin 137, Olivier Le Codic, p. 319-320) ; témoin 144, p. 334-335, un évadé de Cesson ; témoin 188, page 408 : Geoffroy Bunabès, un écuyer de Plouégat-Moisin en Trégor, rencontre en septembre 1371 sur la route entre Nantes et Angers un homme échappé des prisons anglaises, en marche vers Guingamp. Selon les miracles de Charles enregistrés à Périgueux, pris dans une embuscade dressée par les Anglais aux environs de Montpont, deux écuyers de Bretagne retrouvent la liberté grâce à l'intercession de Charles de Blois et effectuent à Périgueux un pèlerinage gratulatoire dans la foulée.

<sup>81</sup> *Ibid.*, témoin 119, p. 281-282.

<sup>82</sup> *Ibid.*, témoin 129 (Thibaud de Béloczac), p. 307-308.

de commodité, ils lui préfèrent la voie d'eau<sup>84</sup>. Le rapatriement du corps de Jean II<sup>85</sup>, mort à Lyon par accident en 1302, fournit l'exemple le plus détaillé d'un itinéraire fluvial qui nous soit parvenu, puisque sa suite emprunte en convoi successivement la Saône et la Loire pour gagner Nantes, réduisant ainsi au maximum les fatigues d'un voyage terrestre qui prend fin seulement à Ploërmel, là où le duc entendait reposer pour l'éternité. Mais ces voyages privilégiés ne sont envisageables qu'en temps de paix : en guerre, les armées chevauchent et marchent vers leurs lieux de concentration, souvent fort distants lorsqu'il s'agit de faire campagne en Flandre par exemple<sup>86</sup>. Les retraites précipitées peuvent dès lors devenir très pénibles pour les blessés et les estropiés, condamnés à fuir dans des conditions épouvantables<sup>87</sup>. C'est en tout cas du même milieu militaire que sont issus les *routiers* retenus par les connétables bretons, et ces hommes d'armes effectuent à leur tour d'incessants déplacements à travers le royaume<sup>88</sup> et les terres circonvoisines.

## LES COMPAGNONS DES CONNÉTABLES BRETONS

Il n'est pas question de suivre ici toutes les marches et contremarches des troupes engagées un jour ou l'autre par l'un de ces éminents serviteurs de la Couronne<sup>89</sup> : les grandes

---

<sup>83</sup> *Ibid.*, témoins 104 et 105, p. 258-260.

<sup>84</sup> Après avoir prêté serment de fidélité envers Charles VI à Compiègne suite au second traité de Guérande de 1381, Jean IV réside quelque temps au château de Tours puis se dirige vers ses états : « Lors va le duc charger sur Loire, / Sur Loire vint jusques a Nantes » : Guillaume de SAINT-ANDRE, *Le livre du bon Jehan*, éd. Jean-Michel CAUNEAU et Dominique PHILIPPE, Rennes, 2005, vers 4154-4155, page 478. Le 18 décembre 1452 un marchand d'Angers vend plusieurs aunes « de noir » au roi René qui les confie aussitôt à Pierre du Billant son brodeur, à charge pour lui d'y apposer les armes du duc de Bretagne : il s'agit de réaliser la « couverture de la nave à ermines » que le duc d'Anjou entend offrir à son voisin nantais, preuve que ce mode de déplacement commode peut aussi s'intégrer au décorum princier : Françoise ROBIN, *La cour d'Anjou-Provence. La vie artistique sous le règne de René*, Paris, 1985, p. 147 et 155.

<sup>85</sup> Arthur de LA BORDERIE, « Derniers jours et obsèques de Jean II duc de Bretagne (1305, du 1<sup>er</sup> août au 18 septembre) », dans *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1902, n° XXV, p. 108-156 et table des noms de lieux et de personnes, p. 157-165. Une carte représentant cet itinéraire essentiellement fluvial figure à la page 72 de Audrenne KOZERAWSKI et Gwénaëlle ROSEC, *Vivre et mourir à la cour des ducs de Bretagne*, Skol Vreizh n° 27, Morlaix, 1993.

<sup>86</sup> Le duc Jean III décède à Caen en avril 1341 sur son chemin de retour depuis la Flandre où il avait servi avec un contingent breton dans l'ost convoquée par Philippe VI de Valois.

<sup>87</sup> Voir les textes rassemblés dans Jean-Christophe CASSARD, *L'hermine ensanglantée*, Skol Vreizh n° 47, Morlaix, 2000.

<sup>88</sup> En 1411 encore, certains Bretons commettent des ravages épouvantables autour de Paris : *Chronique du Religieux...*, *op. cit.*, tome IV, page 516.

<sup>89</sup> Bertrand du Guesclin reçoit la connétablie de France le 2 octobre 1370, office qu'il conserve jusqu'à sa mort dix ans plus tard ; Olivier de Clisson lui succède le 1<sup>er</sup> octobre 1380, mais perd la connétablie en 1392 ; enfin, Arthur de Bretagne, comte de Richemont (du titre de l'Honneur de Richmond en Angleterre, tenu de façon immémoriale par la famille ducale outre-Manche), au service du roi depuis 1414, reçoit en mars 1425 la connétablie, charge qu'il gardera jusqu'à son trépas en 1458, même lorsqu'il devient duc de Bretagne à l'extrême fin de sa vie sous le nom d'Arthur III.

lignes de leurs « itinéraires » sont connues de longue date puisqu'elles se confondent avec la biographie de ces capitaines célèbres<sup>90</sup>, et on peut penser qu'au moins un noyau de fidèles les a toujours servis et suivis, parmi lesquels les Bretons de leur *hostel* ou retenue personnelle étaient nombreux. Beaucoup ne sont plus pour nous que de simples noms portés au bas d'une quittance de soldes ou figurant, à un moment donné, parmi l'anonymat des hommes d'armes *passés en montre*, c'est-à-dire en revue, par les très sourcilleux officiers payeurs du roi ; rares sont ceux dont on perçoit l'écho fugitif d'une bribe de vie, tels ces compagnons bretons entrevus dans la campagne romaine à leur retour de « l'outre-mer » (?), ou ces autres anxieux du sort de leurs chevaux apparemment écrasés sous les décombres d'une écurie effondrée à Valladolid<sup>91</sup>. Leur identification exacte, leur nombre même demeurent à préciser : si 234 Bretons de Du Guesclin ont pu récemment être reconnus avec une marge d'incertitudes raisonnable<sup>92</sup>, un auteur plus ancien en proposait une liste mieux fournie, riche de 689 noms<sup>93</sup>. Il est évident que le travail demeure à parachever... De façon moins ambitieuse, nous nous bornerons à examiner les lieux d'origine de quelques hommes d'armes employés successivement par Bertrand du Guesclin puis, à deux générations d'intervalle, par Arthur de Richemont (le futur duc Arthur III). Deux groupes au demeurant d'esprit et de composition fort différents au-delà de quelques inévitables points communs.

Le périmètre des aventures du premier n'est, en effet, en aucune mesure comparable à celui du second : sur ordre, Bertrand transporte sa querelle avec l'Anglais en Castille, où le rejoint bientôt dans le camp adverse Édouard duc de Guyenne, le fameux Prince noir ; Arthur se cantonne à la France, et plus spécialement à la France du Nord<sup>94</sup>. De façon concomitante, on observe que le premier des connétables bretons accepte de placer son épée au service d'un sou

---

<sup>90</sup> Le premier a fait l'objet d'innombrables ouvrages de vulgarisation et de quelques biographies de valeur, dont la dernière en date est celle de Georges MINOIS, *Du Guesclin*, Paris, 1993. Le futur duc Arthur III a moins retenu l'attention des historiens depuis Émile COSNEAU, *Le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne). 1393-1458*, Paris, 1886 ; sur un point spécifique, voir cependant Jean KERHERVE, « Une existence en perpétuel mouvement. Arthur de Richemont, connétable de France et duc de Bretagne (1393-1458) », dans *Viajeros, Peregrinos, Mercadores en el Occidente Medieval*, XVIII Semana de Estudios Medievales, Pamplona, 1992, p. 69-114.

<sup>91</sup> P.C. Charles, témoins 176 (Jean Mérien, écuyer de Guingamp), p. 387-389, et 106 (Jean de la Tour, écuyer de Ploulez en Léon), p. 260-261. Le premier rapporte qu'alors qu'il s'en revenait à la Pâque dernière avec son cousin Jean Vivien, Hervé de Limegon et d'autres nobles tant français que bretons, d'un voyage outre-mer (« *de partibus ultramarinis* »), le cheval de son cousin se mit à boiter quelque part dans la campagne romaine, à trois journées de la Ville éternelle. L'animal guéri à l'invocation de Charles, les cavaliers gagnent ensuite Beaucaire où ils se séparent, Jean rejoignant Bertrand du Guesclin. Le second témoin fournit les noms des huit autres Bretons présents avec lui à Valladolid (« *in villa Vallis olive, in Yspania* ») dans l'armée de Bertrand.

<sup>92</sup> Christelle DONOU, *Du Guesclin et ses hommes, avec une prosopographie des Bretons*, maîtrise d'histoire, 2 volumes, UBO, Brest, 1994.

<sup>93</sup> Alex MAZAS, *Vies des grands capitaines français au Moyen Âge* (liste donnée en annexe au travail précédent).

<sup>94</sup> Jean KERHERVE, « Une existence en perpétuel mouvement... », article cité ; du même auteur, « Arthur de Richemont, connétable et duc. Entre guerre et politique dans la France du XV<sup>e</sup> siècle », dans *2000 ans d'histoire de Vannes*, Vannes, 1993, p. 95-120, avec cartes.

verain étranger et qu'il ne dédaigne pas non plus de recevoir titres et promesses de châteaux en Espagne, alors que le prince breton demeure fidèle de bout en bout à son royal employeur, quelles qu'aient été par ailleurs les phases alternées de grâce ou de disgrâce que sa carrière a pu traverser. Utilisé pour sa seule prouesse guerrière, en passe de l'agréger au groupe normalement clos des neuf Preux dont il devient le dixième parfois après sa mort, apprécié pour son manque complet d'ambitions politiques et son dédain affiché de rude militaire à l'encontre de l'intrigue ourdie dans les coulisses de la cour, Du Guesclin accomplit une destinée de grand capitaine, certes un peu fruste et d'esprit limité : tout indique que Charles V a su remarquablement instrumentaliser sa renommée gagnée sur le terrain, tout comme la monarchie orchestrera à son profit sa légende après sa disparition <sup>95</sup>. Richemont, lui, s'avère être plus et mieux qu'un simple pion que les puissants avancent sur l'échiquier complexe des rapports de forces politiques et militaires au gré des opportunités fluctuantes de la guerre : sans ambition personnelle affirmée, le connétable de Charles VII sait toutefois formuler et défendre les options qui lui sont propres, quitte à froisser et à déplaire, donc à connaître des éclipses dans la faveur du roi et de ses conseillers.

Leurs gardes rapprochées reflètent bien ces différences. Celle de Bertrand se recrute pour l'essentiel dans un cercle restreint, uni par les liens de la parenté (toute la tribu des Du Guesclin et leurs cousins Mauny <sup>96</sup> ou Budes), issu d'un même terroir, la Haute-Bretagne septentrionale dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de La Motte-Broons, à cheval sur les évêchés gallos de Saint-Malo, Saint-Brieuc, Rennes et Dol <sup>97</sup>. Au mieux ces combattants de fortune proviennent de lignages chevaleresques comme Bertrand lui-même ; aucun ne peut se targuer d'appartenir à l'aristocratie régionale. Le fait aussi que comme lui ses hommes aient presque tous servi en son temps le vaincu d'Auray renforce encore la cohésion de leur groupe, en rendant leur présence peu désirable sur leur terre d'origine après 1364 : dès lors, l'exil forcé du duc Jean IV en 1373 prend pour eux un incontestable parfum de revanche, vite déçu, même si en 1379 le connétable refuse, pour une fois, d'exécuter à la lettre les or

---

<sup>95</sup> Philippe CONTAMINE, « Bertrand du Guesclin, la gloire usurpée ? », *L'Histoire*, n° 20, février 1980, p. 44-53.

<sup>96</sup> Olivier de Mauny est garde de l'oriflamme pour un temps bref en 1417 ; dès l'année suivante il est remplacé par Moselet de Saint-Maur, partisan des Bourguignons : Philippe CONTAMINE, *L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, tiré-à-part des *Annales de l'Est*, Nancy, 1975, page 48.

<sup>97</sup> Christelle DONOU, *Du Guesclin et ses hommes...*, *op. cit.*, est en mesure, sur 234 noms, d'en localiser 131 (soit 44 % d'inconnus) : 37 appartiennent au diocèse de Saint-Malo, 28 à celui de Saint-Brieuc, 19 et 10 respectivement à Rennes et à Dol.

dres reçus du roi, ce qui aurait certainement abouti à plonger le duché dans les affres d'une nouvelle guerre civile <sup>98</sup>.

La suite de Richemont est d'une nature différente et d'une dimension sociale autre <sup>99</sup> : ses proches se recrutent sur une base géographique beaucoup plus large, à l'échelle de la Bretagne entière, et, à certains moments au moins, il peut disposer des troupes de son frère ou de son neveu le duc, dès lors qu'il devient évident que la balance est en train de pencher pour de bon du côté de la France <sup>100</sup>. D'autre part, contrairement à Bertrand éternel chevalier errant, plus couvert d'éloges que remercié en terres sur lesquelles il pourrait espérer asseoir durablement son lignage, Arthur dispose à Parthenay – presque aux portes de la Bretagne mais en Poitou, dans le ressort royal – d'un point fixe où il peut se replier, employer ses fidèles Bretons à l'occasion, mais aussi élargir le cercle de recrutement de sa clientèle militaire et officielle, tout en gardant un œil et sur le royaume et sur le duché. Prince marié à une éphémère dauphine, Madame de Guyenne, fille de Bourgogne, il trouve à Parthenay et dans le Bas-Poitou de quoi tenir son rang en période de disgrâce temporaire.

Dès ses premières armes au service du roi, Arthur apparaît entouré de Bretons, solides et nombreux, encore peu différents des fidèles de Bertrand : sur les 255 capitaines mentionnés dans une lettre de retenue en date du 31 mars 1414 <sup>101</sup>, 117 sont natifs du duché et 103 assurément étrangers à la Bretagne, soit respectivement 46 et 40 % du total, l'origine des 35 autres demeurant incertaine. Sa retenue personnelle forte de 177 hommes d'armes, connue par un compte du trésorier des guerres Hémon Raguier clos le 29 septembre suivant, le montre à la tête de 18 capitaines de compagnies, d'extraction modeste puisqu'un seul, Guillaume de La Forest, est qualifié de chevalier bachelier, les autres étant tous de simples écuyers appartenant, certes, à des maisons honorables, mais de second rang cependant <sup>102</sup>. Par intermittences, des patronymes héritiers de l'épopée du premier connétable breton, Budes ou Mauny, émargent dans les comptes et font en quelque sorte le pont entre les deux époques, au service de celui qui n'est, pour l'heure, qu'un espoir parmi d'autres capitaines tenants de la même sensibilité armagnaque.

---

<sup>98</sup> Barthélémy POCQUET DU HAUT-JUSSE, « La dernière phase de la vie de Du Guesclin : l'affaire de Bretagne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, tome CXXV, 1967, p. 142-189.

<sup>99</sup> Christian DUTOT, *Arthur de Richemont (1393-1458) et ses Bretons*, mémoire de DEA, UBO, Brest, 1992.

<sup>100</sup> Les Bretons occupent une place de première importance lors des dernières opérations de la guerre de Cent ans, notamment durant la reconquête de la Normandie (André PLAISSE, *La délivrance de Cherbourg et du Clos du Cotentin*, Cherbourg, 1989) puis encore à Castillon en 1453.

<sup>101</sup> Dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 904-908.

<sup>102</sup> *Ibidem*, col. 908-909. Deux autres chevaliers bacheliers servent sous Guillaume, en compagnie de sept écuyers ; on repère aussi deux chevaliers et deux écuyers aux ordres de Guillaume de Theillac, lui-même écuyer.

Après la malheureuse campagne d'Azincourt et la captivité en Angleterre qui s'ensuit pour le jeune Arthur, Richemont reprend du service et bientôt son nom se trouve avancé avec de plus en plus d'insistance pour la connétablie : en octobre 1424 il gagne Angers afin d'y rencontrer le roi et de conclure avec lui. À l'occasion de ce voyage de représentation, sa *bataille* se compose de seize « montres », soit environ 200 combattants<sup>103</sup>. Ces compagnies sont de tailles très diverses, s'échelonnant de 4 à 38 hommes d'armes (cette dernière sous Bertrand de Dinan, maréchal de Bretagne), onze sur seize rassemblant moins de dix épées, trois plus de 24<sup>104</sup>. À l'inverse des compagnons de Bertrand, que rappelleraient assez les unités les plus modestes, les plus fortes *montres* se recrutent parmi les vassaux et clients de l'aristocratie du duché, dès lors présente de façon continue dans l'entourage de Richemont, la famille de Dinan se taillant en l'occurrence la part du lion avec trois capitaines commandant à 88 hommes d'armes, soit près de la moitié de l'effectif mobilisé. Presque tous les chefs de *montres* sont fieffés en Haute-Bretagne, notamment dans les diocèses de Saint-Malo (six) et de Rennes (quatre), mais aucun dans celui de Vannes. Il existe donc une certaine continuité avec le siècle précédent quant aux principales ères de recrutement militaire, mais une rupture, partielle, concernant le niveau social de l'encadrement qui n'est plus seulement issu de la petite ou de la moyenne noblesse besogneuse, en quête d'aventures et de revenus plus étoffés.

L'hôtel d'Arthur de Bretagne en 1424 regroupe pour sa part 34 hommes d'armes, plus le futur connétable : quatre sont étrangers au duché ; les autres témoignent d'une répartition géographique assez équilibrée dans son ressort, à l'image d'un prince du sang qui peut se permettre de retenir des serviteurs à travers la totalité de l'espace politique breton, bas pays bretonnant compris. Arthur n'a donc plus rien d'un simple chef de bande dans son entourage

---

<sup>103</sup> *Ibid.*, col. 1147-1149. Nouvelle édition par Christian DUTOT, *Arthur de Richemont...*, *op. cit.*, p. 158-162, d'après l'original (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 133), qui analyse ce document aux p. 158-162.

<sup>104</sup> Guillaume de Broons, chevalier bachelier, sire du même lieu (diocèse de Saint-Malo), 6 hommes d'armes ; Patry de Châteaugiron, chevalier banneret, sire du même lieu (dioc. de Rennes), 6 hommes d'armes ; Bertrand de Dinan, seigneur des Huguetières, écuyer banneret, de Pont-Saint-Martin (dioc. de Nantes), 37 hommes d'armes ; Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, écuyer banneret, d'Évran (dioc. de Saint-Malo), 36 hommes d'armes ; Robert de Dinan, seigneur du même lieu dioc. de Saint-Malo), chevalier banneret, 17 hommes d'armes ; Jean de La Chapelle, chevalier bachelier, paroisse inconnue, 27 hommes d'armes ; le sire de la Feuillée, chevalier bachelier, de Goven (dioc. de Rennes), 7 hommes d'armes ; Geoffroy de Malestroît, sire de Combourg (dioc. de Saint-Malo), chevalier banneret, 5 hommes d'armes ; Guillaume de Montauban, sire du même lieu (dioc. de Saint-Malo), chevalier banneret, 18 hommes d'armes ; Robert de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche, chevalier banneret, de Néant (dioc. de Saint-Malo), 9 hommes d'armes ; Jean de Penhoët, chevalier bachelier, de Saint-Thégonnec (dioc. de Léon), 6 hommes d'armes ; Pierre de Rostrenen, sire du même lieu (dioc. de Cornouaille), chevalier banneret, 7 hommes d'armes ; Jean de Saint-Gilles, seigneur de Betton (dioc. de Rennes), chevalier bachelier, 6 hommes d'armes ; Rolland de Saint-Pol, chevalier bachelier, paroisse inconnue, 6 hommes d'armes ; Geoffroy de Texue, écuyer, de Pacé (dioc. de Rennes), 4 hommes d'armes ; le sire de Trémédern, chevalier bachelier, de Guimaëc (dioc. de Tréguier), 7 hommes d'armes. Le sire de Beaumanoir préside en second l'hôtel du connétable.

immédiat ni dans le choix de ses principaux lieutenants, quoiqu'il révèle bientôt des talents d'entraîneur d'hommes au moins égaux à ceux de Du Guesclin, la science de l'organisation et le sens politique en plus. Quelques mois plus tard, lorsqu'il entre officiellement en charge, Richemont organise à l'été 1425 un grand rassemblement de troupes aux environs de Saumur : là encore les Bretons dominant le lot avec 24 capitaines sur 43 (onze demeurant incertains, et huit étant de façon sûre étrangers au duché), nouvelle confirmation de l'attrait exercé par le métier des armes sur les enfants nobles de l'Armorique <sup>105</sup>.

Finalement, les deux équipes de professionnels de la guerre se constituent et agissent à l'instar de leurs maîtres, très différents sinon opposés, à deux époques où, pourtant, elles ont en commun d'impulser la renaissance des armes françaises et la reconquête du territoire, partielle puis définitive, sur l'Anglais : le succès, relatif ou complet, de leurs efforts marque bien ces transformations. Les hommes de Du Guesclin sont avant tout des « routiers », des coureurs de bois aptes aux coups de main hardis, moins brillants dans les opérations complexes, peu regardants sur la discipline au quotidien, en somme des vrais frères de sang et de mœurs de ceux que Sylvestre Budes entraîne dans les mêmes années en Italie ; les *soudoyers* de Richemont, tout aussi endurcis à la peine comme aux longues marches, ressemblent déjà beaucoup plus à des soldats réguliers, capables dans l'action d'appliquer et de faire appliquer les stratégies décidées en haut lieu, bien relayées sur le terrain par leur chef et ses lieutenants <sup>106</sup>.

Comme quoi, en un grand demi siècle – qui enregistre, il est vrai, des mutations considérables de la notion d'État comme des réalités tangibles, d'ordre et de raison, qu'elle implique de plus en plus <sup>107</sup> – l'emploi de tous ces hommes d'armes bretons a pu changer presque du tout au tout, alors que l'essence de leurs existences aventureuses est demeurée identique dans son apparence vécue, presque charnelle : la *route*, cette cohésion des amitiés viriles cimentées dans la camaraderie des batailles gagnées, perdues parfois aussi.

---

<sup>105</sup> Christian DUTOT, *Arthur de Richemont...*, *op. cit.*, p. 36-38, d'après dom MORICE, *Preuves*, tome II, col. 1164-1165.

<sup>106</sup> À cet égard l'entrée de Richemont dans Paris en 1436, juste après le traité d'Arras qui a scellé l'année précédente la réconciliation entre Royaux et Bourguignons, constitue un véritable chef-d'œuvre dans l'art du commandement : le connétable se saisit en effet de la capitale sans combat, après accord avec les autorités en place, tout en dissuadant fermement la soldatesque de piller la cité, tandis que les présumés « collaborateurs » des Anglais évacuent la place par une porte opposée. Seuls quelques hommes sûrs appartenant à son *hostel* entrent avec lui dans Paris afin de rassurer les bourgeois et d'occuper les centres traditionnels du pouvoir royal ; le plus gros de ses bandes, jugées indésirables voire dangereuses, se trouve contenu à l'extérieur de l'enceinte en dépit de leur colère. Les incidents qui éclatent à Saint-Denis confirment d'ailleurs bientôt le bien-fondé des précautions prises par le connétable, qui se méfiait à juste titre de ses troupes recrutées parmi des gens plus ou moins sans aveu...

<sup>107</sup> Philippe CONTAMINE, *Guerre, État et société...*, *op. cit.*